



Direction de la solidarité et
de la cohésion sociale

Tél. 03 20 66 58 15
Fax. 03 20 66 58 35

DECISION

DEC/2024/AS/14

Le Maire de la Ville de Hem,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL/2020/DG/4 du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020, portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire,

Considérant qu'il y a lieu de passer une convention avec l'association AISE (Association pour l'Insertion Sociale et Economique) portant sur une prestation de nettoyage et d'entretien des espaces communs et des espaces verts du site Espace Coworking Braquaval,

DECIDE

ARTICLE 1 : de passer avec l'association AISE, sise au 231, avenue Laennec – 59510 Hem, une convention portant sur le nettoyage et l'entretien d'espaces communs (parking, cour, local poubelle, toilettes publiques) et d'espaces verts, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, selon un calendrier établi.

Les dates et horaires sont susceptibles d'être modifiés exceptionnellement après consultation de l'association.

ARTICLE 2 : La prestation sera payée à l'association AISE sur présentation d'une facture établie au 20 novembre 2024 et ne pourra excéder la somme de 5 000,00 € (cinq mille euros).

ARTICLE 4 : Les dépenses seront imputées sur les crédits ouverts au budget de l'exercice en cours.

ARTICLE 5 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Villeneuve d'Ascq sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Hem, le

19 JAN. 2024

Francis VERCAMER
Maire de HEM
Vice-président de la MEL

